



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maîtrise des coûts des prestations de soins LAMal 2003-2011

Le coût par assuré des prestations de soins pris en charge par l'assurance-maladie LAMal a progressé moins rapidement dans le canton de Vaud que dans l'ensemble de la Suisse. Les coûts soumis à planification sont désormais inférieurs à la moyenne suisse. En 2011, les assureurs ont à nouveau surévalué les coûts et augmenté le surplus de primes déjà important du canton.

Globalement, au cours des dix dernières années, le coût net des prestations de soins par assuré pris en charge par les assureurs LAMal a progressé de 2.6% par année dans le canton de Vaud contre 3.6% en moyenne suisse. L'augmentation s'est stabilisée en 2011 (+0.8%). Les coûts par assuré vaudois étaient dans l'ensemble 11% au-dessus de la moyenne suisse en 2011, cet écart était de 21% en 2003.

Dans les domaines soumis à planification, à savoir les soins hospitaliers stationnaires, les soins en EMS et les soins à domicile, le coût par assuré vaudois est passé de +15% de la moyenne suisse en 2003 à -9% en 2011. Le coût par assuré des soins hospitaliers stationnaires était même légèrement plus bas en 2011 qu'en 2003. Concernant les domaines non planifiés, à savoir les soins en libre pratique et le secteur ambulatoire hospitalier, le coût par assuré reste supérieur à la moyenne suisse tout en s'en rapprochant modérément. Le coût des médicaments par assuré s'est stabilisé depuis trois ans. Dans ces domaines de soins, l'écart à la moyenne suisse était de 18% supérieur en 2011.

Les assureurs ont à nouveau surestimé le coût des prestations des soins en 2011. Ils ont versé la plus grande partie du surplus de primes 2011 sur le compte des provisions pour cas en cours (72 millions de francs) dont le taux vaudois était pourtant déjà nettement supérieur à la moyenne suisse. L'OFSP, qui avait validé cette situation, a demandé qu'en 2012 une partie de ces provisions soient attribuées aux réserves (70.7 millions prévus), ce qui augmentera encore le surplus accumulé de primes dans le canton de Vaud. Selon les données des assureurs transmis aux cantons par l'OFSP

dans le cadre de l'approbation des primes, le surplus vaudois s'élevait à plus de 600 millions en 2011 et devrait atteindre entre 721 et 816 millions en 2012, déduction faite du taux de réserves minimum requis.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 2012

DSAS, Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021 316 50 04
Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44

[Dossier_presse_couts_de_la_sante_06 12 12](#)